ASSEMBLÉE NATIONALE

26 mai 2008

MODERNISATION DE L'ÉCONOMIE - (n° 842)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT **N° 683**

présenté par
M. Balligand, M. Cahuzac, M. Launay, M. Emmanuelli, M. Muet, M. Vergnier,
M. Idiart, M. Sapin, M. Jean-Louis Dumont, M. Carcenac, M. Baert, M. Claeys,
M. Cacheux, M. Bourguignon, M. Bapt, M. Habib, M. Nayrou, M. Rodet,
M. Gorce, M. Lemasle, M. Terrasse, M. Martin (Gers), M. Jung
et les membres du groupe Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

---

ARTICLE 40

Compléter l'alinéa 8 de cet article par la phrase suivante :

« Cette période de transition ne peut excéder 3 ans. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à limiter la période de transition prévue par cet article, afin que le niveau « cible » de centralisation des sommes collectées au titre du Livret A et de l'actuel LDD soit atteint dans les meilleurs délais.